



## Questions et réponses sur la récolte 2021 des fruits à cidre

### Situation du marché :

#### Comment le marché du jus de pomme évolue-t-il ?

Les cidreries artisanales sont confrontées à une baisse annuelle des ventes de 2% depuis des années. Cela s'explique surtout par la modification des habitudes de consommation et par la tendance aux jus de fruits dilués. La situation s'est encore aggravée avec la fermeture des établissements de restauration ces derniers mois à cause de la pandémie de coronavirus. Les cidreries ont ainsi enregistré une baisse de ventes de 10% en 2021, même si le marché s'est légèrement repris depuis.

#### La production de fruits à cidre est-elle trop élevée en Suisse ?

On enregistre une surproduction ponctuelle en Suisse à cause de l'alternance naturelle. Cela signifie que les quantités dépassent largement les besoins des cidreries artisanales en cas de grandes récoltes (env. tous les 5 à 10 ans). Ces quantités sont utilisées pour compenser le manque lors de petites récoltes. Afin d'écouler les quantités excédentaires des grandes récoltes, le secteur finance de mesures de désengorgement du marché avec une retenue.

#### Que se passe-t-il avec les quantités excédentaires ?

Les quantités excédentaires des grandes récoltes sont utilisées d'une part comme réserve du marché pour compenser le manque en cas de petites récoltes ; d'autre part, le secteur finance des mesures de désengorgement du marché avec les retenues.

#### Quel est le niveau nécessaire des stocks ?

Le secteur assure une réserve du marché s'élevant à 40% des besoins du marché. La Confédération indemnise les frais de stockage des cidreries en décaissant. Suite aux quantités excédentaires de l'année 2018, les cidreries ont accepté de garder facultativement en réserve 20% de plus des besoins du marché.

#### Quel est le niveau actuel des stocks ?

Les stocks actuels suffisent pour couvrir les besoins du marché de plus d'un an. Le marché peut aussi être approvisionné avec de la marchandise de grande qualité avec une faible récolte 2021.

#### Les stocks ont-ils pu être réduits avec la retenue sur la récolte 2020 ?

Non. La retenue sur la récolte 2020 a permis d'exporter les quantités excédentaires de la récolte 2020 ainsi qu'une partie des quantités excédentaires des années précédentes. Les stocks n'ont pas pu être réduits comme prévu, la fermeture des établissements de restauration pendant le premier semestre 2021 à cause de la pandémie de coronavirus ayant provoqué une baisse des ventes de 20%.

### Fonds pour les fruits à cidre :

#### À combien s'élève la retenue cette année ?

La retenue de base sur les pommes à cidre SGA s'élève à CHF 3.- pour 100 kg. Si l'estimation de récolte s'avère correcte, elle s'élèvera à CHF 4.- pour 100 kg pour les pommes et pour les poires à cidre.



### Quand la retenue définitive sera-t-elle fixée ?

La retenue définitive dépend de la récolte effective et sera fixée à la fin de la récolte, soit probablement à la fin novembre 2021.

### Pourquoi la retenue définitive n'est-elle pas déjà fixée avant la récolte ?

Le montant de la retenue dépend de la récolte effective. Il est difficile d'estimer la récolte de manière précise et des écarts de 20% sont possibles. Un groupe de projet élabore actuellement une base pour harmoniser les estimations de récolte dans toute la Suisse à l'avenir et pour les rendre plus précises.

### Pourquoi une retenue est-elle prélevée si la récolte est faible cette année ?

La retenue se base sur les stocks actuels de concentrés, sur la situation des ventes ainsi que sur l'estimation de récolte. Elle sert d'une part à gérer la quantité récoltée et d'autre part à réduire les stocks qui dépassent largement les réserves du marché.

### À quel niveau le fonds pour les fruits à cidre s'élève-t-il ?

Au 30 juillet 2021, le fonds pour les pommes à cidre s'élevait à environ 2.6 millions de francs et le fonds pour les poires à cidre à près de 770 000 francs. Des mesures de désengorgement du marché pour un montant de respectivement 1.5 millions et 220 000 francs sont néanmoins prévues pour les pommes et les poires, mais pas encore décomptées.

Après ces mesures de désengorgement du marché, le fonds pour les pommes et le fonds pour les poires s'élèveront encore à respectivement près de 1.1 million et 0.5 million de francs.

### Quelles mesures ont été financées l'année dernière avec les moyens du fonds pour les fruits à cidre ?

	<b>Pommes SGA</b>	<b>Pommes Bio</b>	<b>Total</b>
<b>Montant initial 01.01.2021</b>	CHF 11'357'162.99	CHF 0	CHF 11'357'162.99
<b>Versements 2021</b>	CHF 8'695'214.23	CHF 0	CHF 8'673'036.74
<b>dont concentrés</b>	CHF 8'543'161.41	CHF 0	CHF 8'543'161.41
<b>dont produits finis</b>	CHF 97'588.37	CHF 0	CHF 75'410.88
<b>dont vinaigre</b>	CHF 54'446.95	CHF 0	CHF 54'446.95
<b>dont frais bancaires</b>	CHF 17.50	CHF 0	CHF 17.50
<b>Montant 30.07.21</b>	CHF 2'661'948.76	CHF 0	CHF 2'684'126.25

	<b>Poires SGA</b>	<b>Poires Bio</b>	<b>Total</b>
<b>Montant initial 01.01.2021</b>	CHF 1'471'962.77	CHF 0	CHF 1'471'962.77
<b>Versements 2021</b>	CHF 695'640.20	CHF 0	CHF 695'640.20
<b>dont concentrés</b>	CHF 681'729.40	CHF 0	CHF 681'729.40
<b>dont produits finis</b>	CHF 11'671.00	CHF 0	CHF 11'671.00
<b>dont vinaigre</b>	CHF 2'222.10	CHF 0	CHF 2'222.10
<b>dont frais bancaires</b>	CHF 17.50	CHF 0	CHF 17.50
<b>Montant au 30.07.21</b>	CHF 776'322.57	CHF 0	CHF 776'322.57

Les mesures de désengorgement du marché n'ont pas encore été toutes décomptées.



### **Qui gère le fonds pour les fruits à cidre ? Qui statue sur l'utilisation concrète des moyens ?**

Le fonds pour les fruits à cidre est administré par le CP Fruits à cidre. Les décisions concernant les versements et les retenues sont prises au sein de cet organe paritaire. Toutes les décisions sont prises en commun entre les cidreries et les producteurs de fruits à cidre. La FUS gère les moyens financiers à titre fiduciaire et contrôle le processus.

### **Pourquoi faut-il prélever une retenue ?**

La quantité de fruits à cidre varie fortement d'une année à l'autre. Cela s'explique par les conditions météorologiques et par l'alternance des arbres haute-tige. À cause de ces fluctuations de la récolte, il y a parfois trop peu et parfois trop de fruits à cidre. Pour équilibrer l'approvisionnement du marché, une quantité plus grande que nécessaire de concentrés de jus de fruits est stockée en cas de surproduction (réserves du marché). Ces réserves s'élèvent généralement à 40% des besoins annuels, mais les transformateurs ont accepté d'augmenter à leurs frais la réserve de 40 à 60% en raison de la situation actuelle du marché. En cas de très grande récolte comme par exemple en 2011 ou en 2018, la quantité de concentrés de jus de fruits dépasse même les besoins de la réserve du marché. Les quantités dépassant la réserve doivent être écoulées avec des mesures de désengorgement du marché. Une retenue est prélevée sur les fruits à cidre pour ces mesures. Ces dernières assurent l'approvisionnement en fruits à cidre suisses et leur prise en charge par les transformateurs. De plus, le fonds doit être alimenté pour écouler plus rapidement les récoltes record à l'avenir.

### **Comment fonctionne le système de retenue ?**

Le CP Fruits à cidre constitué de représentants de la production et de la transformation évalue la situation du marché chaque année et décide si une retenue est prélevée et si oui quelle est son montant. La retenue est prélevée sur les fruits dirigés vers la transformation : fruits à cidre, fruits de table et réserves du commerce fournis aux cidreries. L'argent est versé dans le fonds pour les fruits à cidre. Les mesures de désengorgement du marché sont financées par ce fonds.

### **Quelles mesures sont financées par le fonds pour les fruits à cidre ?**

Les moyens du fonds pour les fruits à cidre sont majoritairement utilisés pour soutenir les exportations de concentrés de jus de pomme et de poire. En effet, le prix des concentrés de jus de fruits est nettement plus bas sur le marché mondial qu'en Suisse. Cette différence de prix est compensée avec la retenue. Les moyens du fonds servent aussi à la promotion de la fabrication de vinaigre et au soutien des exportations de produits finis.

### **Depuis quand le système de retenue existe-t-il ?**

Jusqu'à la fin 2009, la Confédération soutenait les exportations de concentrés de jus de fruits. Depuis, il revient au secteur de veiller à l'équilibre sur le marché et de gérer les quantités excédentaires. Par conséquent, le CP Fruits à cidre de la FUS a déjà décidé en 2008 de créer un fonds pour les fruits à cidre alimenté par des retenues sur les prix à la production.

Notons que des retenues étaient déjà prélevées en cas de production excédentaire à l'époque où la Confédération s'occupait encore de la commercialisation des quantités excédentaires.

### **Qui fixe le montant de la retenue ?**

Le CP Fruits à cidre de la FUS fixe les retenues pour les diverses catégories de fruits à cidre. Il n'existe pas de force obligatoire.



### **Quels paramètres influent sur la retenue ?**

Les paramètres suivants sont pris en compte : quantité de fruits attendue (estimation avant la récolte), besoins des transformateurs, stocks, écoulement (= ventes), tendances du marché à moyen terme et niveau du fonds pour les fruits à cidre.

### **Culture :**

#### **Faut-il couper des arbres ?**

Le CP Fruits à cidre recommande de soigner les cultures en place. Il faut néanmoins renoncer à planter de nouveaux arbres, indépendamment du type de verger. Les cultures en place doivent continuer à être protégées contre les ravageurs et les maladies. Les arbres haute-tige contribuent notamment à la biodiversité, un aspect à ne pas sous-estimer. Le CP Fruits à cidre se penchera intensivement sur la culture ces prochains mois. L'objectif est que la production corresponde au marché, ce qui n'est possible qu'avec une coordination nationale.

#### **Pourquoi faut-il continuer de soigner les arbres ?**

Il est très important que les producteurs continuent de bien soigner les arbres. Sinon la pression des ravageurs et de maladies augmentera fortement pour toutes les cultures. Cela mettrait aussi en danger la culture des fruits de table.

#### **Des contrats de culture continuent-ils à être conclus ?**

Les cidreries artisanales membres du CP Fruits à cidre ne concluent plus de contrats de culture depuis la fin 2019.

### **Situation sur le marché bio**

#### **Pourquoi une retenue est-elle prélevée sur les fruits à cidre bio ?**

Les stocks de concentrés de jus de pomme bio sont très élevés et permettent de couvrir les besoins du marché d'environ deux ans. Étant donné qu'il faut s'attendre à une augmentation de la quantité de fruits à cidre bio vu le nombre d'exploitations en conversion, les représentants bio au sein du CP Fruits à cidre ont décidé de créer un fonds pour les fruits à cidre bio et de prélever une première retenue.

#### **Pourquoi les stocks n'étaient-ils pas connus jusqu'à maintenant ?**

Jusqu'en 2018, l'OFAG recensait la récolte, les stocks et l'écoulement (vente des produits). L'OFAG renonçait néanmoins à une différenciation par label (SGA et bio). La FUS a repris le recensement des récoltes en 2019 et a introduit un monitoring des stocks en janvier 2021. La FUS collecte les données séparément pour les deux labels. La situation des stocks de fruits à cidre bio n'a donc été connue qu'en janvier dernier.



### **Pourquoi une conversion au bio était-elle recommandée jusqu'à présent ?**

Jusqu'à présent, les ventes de produits à base de fruits à cidre bio augmentaient et les besoins ne pouvaient pas être couverts. L'évolution a stagné l'année dernière, alors que la production a augmenté. Les besoins sont ainsi couverts pour le moment. Le CP Fruits à cidre et Bio Suisse s'engagent à présent pour que les concentrés bio puissent être utilisés dans d'autres produits. Actuellement, ils ne sont autorisés que pour la fabrication de schorle.

### **Les exploitations doivent-elles se convertir au bio ?**

Les cidreries artisanales peuvent très bien couvrir leurs besoins en fruits à cidre bio avec les récoltes actuelles. Le marché des produits à base de fruits à pépins bio semble saturé et les quantités actuelles suffisent par conséquent. Le CP Fruits à cidre recommande aux producteurs de discuter avec d'éventuels acheteurs avant de décider de se convertir au bio.

### **Faut-il aussi s'attendre à une retenue sur les poires à cidre bio ?**

Non. Le CP Fruits à cidre observe une baisse du nombre d'arbres causée par les maladies et/ou les ravageurs. Il estime que la culture diminuera de manière naturelle et que l'offre et la demande s'équilibreront.

### **Suite des activités :**

#### **Quelle est la suite des activités ?**

Le CP Fruits à cidre s'est penché intensivement sur la situation du marché des fruits à cidre l'année dernière. Les représentants de la production et de la transformation ont décidé de maintenir le système de retenue. C'est actuellement le meilleur système pour compenser les fluctuations du marché et pour assurer la prise en charge des fruits. Il doit néanmoins être appliqué systématiquement en cas de grandes récoltes afin de pouvoir écouler aussi rapidement que possible les quantités excédentaires.

#### **Quelles solutions le CP Fruits à cidre propose-t-il ?**

La marge de manœuvre est limitée. Aucune alternative au système actuel susceptible d'améliorer la situation n'a pu être trouvée jusqu'à maintenant. Le CP Fruits à cidre se concentre sur la promotion des ventes en Suisse et contactera des acheteurs potentiels.